pendre l'exercice du contrôle sur la frontière des Pyrénées.

» Si l'accord qui est soumis aujourd'hui à votre approbation n'était pas respecté ou ne devait pas être exécuté dans un délai raisonnable, notamment en ce qui concerne les opérations de retrait, il est évident que le rétablissement du contrôle perdrait sa principale raison d'être et ne pourrait être maintenu. »

De son côté, M. Maisky, représentant de l'U.R.S.S. a déclaré que son gouvernement ne pouvait approuver ni le plan britannique, ni le plan de résolution en totalité dans leur état actuel. Pourtant, a-t-il ajouté, comme un vote négatif de l'U.R.S.S. détruirait tout le plan pour l'évacuation des nationaux étrangers, il s'abstiendra de voter toutes les parties de la résolution traitant de la question des belligérants.

Après un long exposé sur la portée du terme « abstention » qui doit avoir, à son sens, la portée pratique d'un rejet, M. Grandi (Italie) a confirmé au nom de l'Italie, qu'il était disposé à ce qu'on fît les démarches prévues à Valence et à Salamanque.

Il a réitéré ses réserves précédentes dans ces termes :

« Le Comité n'est pas en mesure de donner effet au plan britannique jusqu'à ce que :

« 1» L'U.R.S.S. aura accepté comme les autres puissances, les neuf points interdépendants du plan britannique ;

« 2» Que les puissances auront accepté de prendre les mesures requises par le paragraphe B de la résolution, afin de faire face aux graves conséquences de l'abstention soviétique. »

Après diverses interventions, le président a conclu en constatant que l'unanimité s'était faite sur la démarche à faire auprès de Valence et de Salamanque. Il rédigera la communication à ces deux gouvernements au nom du Comité et en soumettra le texte au gouvernement britannique à qui il appartient de la transmettre.

Les relations de l'Angleterre avec le gouvernement du général Franco

Une déclaration de M. Chamberlain

Londres, 4 novembre. — La déclaration suivante a été faite par le premier ministre à la Chambre des Communes sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne les relations futures avec les autorités de Salamanque :

« Le gouvernement britannique n'a pas l'intention de changer en rien l'attitude qu'il a toujours observée à l'égard des parties du conflit espagnol, attitude gouvernée par l'accord de non-intervention. Il a cependant le devoir de tenir compte de sa responsabilité en ce qui concerne la protection des nationaux britanniques et des intérêts commerciaux britanniques dans toute l'Espagne, y compris les vastes régions du Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest, et au Maroc espagnol, occupées par le général Franco.

« Il est devenu de plus en plus évident que les nombreuses questions ayant trait aux intérêts britanniques dans ces régions ne peuvent être traitées de façon satisfaisante au moyen des contacts occasionnels qui ont existé jusqu'ici. Par conséquent, le gouvernement anglais a entrepris des négociations en vue de la nomination d'agents le représentant et représentant le général Franco, agents qui auront pour tâche de discuter les questions affectant les nationaux britanniques et espagnols et des intérêts commerciaux de ces deux pays. Ces agents n'auront aucun statut diplomatique.

« Cette question n'est pas de celles qui nécessitent des consultations avec les autres nations; mais le gouvernement britannique a tenu le gouvernement français complétement au courant. »

De nombreuses questions ont alors été posées au premier ministre, notamment par M. Attlee, qui a demandé si cette procédure constituait une reconnaissance « de facto » du gouvernement nationaliste.

« Non », a répondu M. Neville Chamberlain.

Le malfaiteur qui tua un agent à Paris et blessa grièvement un passant était un déserteur

Il s'était enfui, le 8 juin dernier avec la caisse de son régiment

Paris, 4 novembre. — L'enquête menée par M. Roches, commissaire chef de la brigade spéciale de la police judiciaire, a abouti à identifier le « piqueur d'autos » qui se sentant traqué, avait, avant de se suicider, blessé gravement un chauffeur d'ambassade, M. Laloze, et tué le gardien de la paix Godin. C'est un nommé Jean Murger, né le 9 juin 1913, à Tours, déserteur du 2e régiment de spahis, à Tlemcen.

Maréchal des logis-comptable de ce régiment, il avait déserté le 8 juin dernier, en emportant la caisse de sa compagnie contenant environ 15.000 francs.

Poursuivant ses investigations sur le compte du meurtrier, la police a établi que Jean Murger avait été condamné en 1929 par la Cour d'Orléans, pour vagabondage.

Elle continue son enquête pour savoir si le meurtrier n'a pas pris une part active aux affaires de la place Vaihubert et du quai Bourbon, où un malfaiteur, surpris dans les mêmes conditions, tira sur ses poursuivants.

Le 14 novembre, des manifestations organisées par la C.G.T. auront lieu dans tout le pays

Paris, 4 novembre. — La commission administrative de la C.G.T. a décidé qu'à la date du 14 novembre, un rassemblement syndical aurait lieu dans les principales villes de France, et notamment à Lille, Lens, et Amiens.

« Ces rassemblements, dit un communiqué, sont destinés à faire entendre la voix des travailleurs de France sur les principales questions sociales de l'heure, et notamment : la lutte contre la vie chère et le maintien du pouvoir d'achat des salaires et des traitements, les grands travaux publics, la réglementation de l'embauchage et du congédiement, la liberté syndicale et le respect des conventions collectives, la retraite des vieux travailleurs et le maintien de la paix par le droit et la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. »

LA MÈRE AU FOYER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le labeur salarié de la mère, c'est encore l'âme exilée de la maison, les membres dispersés, exposés à toutes les promiscuités des métiers, ne se retrouvant qu'à de rares intervalles, quand les longs trajets ou le jeu des équipes les privent de la table commune.

Enfin, que devient en ce cas la bonne éducation de l'enfant ? « Je le laisse à la maison, je le retrouve dans la rue », disait de façon suggestive une mère de famille obligée de travailler à l'usine.

La mère au foyer

c'est la lumière de la maison

Le Père Rutten, sénateur de Belgique, a pu écrire cette phrase lapidaire, qui résume tout le désordre d'une situation contre nature : « Une femme qui est tenue, en vertu d'un contrat sacré, de se dévouer au bonheur de son mari et à l'éducation de ses enfants, peut-elle s'engager dans les liens d'un second contrat qui lui rend impossible l'accomplissement des obligations du premier ? »

« C'est à la maison avant tout, déclare l'encyclique «Quadragesimo Anno» de Pie XI, ou dans les dépendances de la maison et parmi les occupations domestiques, qu'est le travail de la mère de famille ».

On voit la douloureuse équivoque que cachent les expressions habituelles : « celles qui travaillent », « celles qui ne travaillent pas », comme si l'usine constituait pour les énergies humaines l'unique centre d'absorption. Il y a là un tragique oubli de l'ordre véritable et des vraies valeurs spirituelles.

L'épouse, suivant la jolie expression d'un roman méridional, est « la lumière de la maison », le signe sensible de l'unité de la famille, celle qui en façonne l'âme commune. A elle de tenir la permanence, d'accueillir à chaque retour au foyer, et au besoin d'y retenir par sa bonté, ceux que le travail de l'usine ou de l'école appellent au dehors. A elle de donner à la demeure le visage souriant qui idéalise l'existence.

Elle a grâce d'état pour veiller à la santé des petits, la crèche — si beau que soit ce nom ... n'étant qu'un pis aller remédiant à une situation essentiellement faussée dans son principe.

Elle a surtout grâce d'état pour éveiller et élever l'âme du tout-petit, dans des conditions de vigilance et de sang-froid que la fatigue et l'énervement du travail au dehors rendent impossible.

A elle aussi le soin d'administrer le budget familial, de veiller à la bonne tenue du vestiaire, au raccommodage en temps utile, à la propreté, à l'ordre, à l'économie, faute desquels santé et bonheur s'évanouissent sans tarder.

Dans le bel ouvrage « Le livre de mes fils » qui servit de bréviaire moral à ses quatre héros tombés pour la Patrie, le président Doumer a exalté les vertus traditionnelles du foyer français : « Chacun, a-t-il écrit, a son rôle ici-bas. La femme est faite pour la maison, pour les soins de la famille. Ils suffisent, dans toutes les conditions, à occuper la plus laborieuse et la plus active... »

Nécessité de l'action

Constater le mal ne suffit pas. Comment réagir ? Car enfin si, dans nos régions, un grand nombre de mères désertent la maison, ce n'est pas que l'instinct familial ne les y retienne, c'est que la nécessité de subvenir à la subsistance des enfants les y contraint.

De là l'indication de toute une politique où l'effort professionnel doit rejoindre l'éducation de l'opinion et et l'intervention des pouvoirs publics pour rendre aux travailleurs la possibilité d'une existence familiale normale.

Tous les milieux doivent s'y intéresser car, ainsi que le disait encore le P. Rutten, « il y a quelque chose de peu chevaleresque à voir trop d'hommes appartenant aux classes aisées se préoccuper si peu de procurer aux autres ce qu'ils trouvent tout naturel d'avoir eux-mêmes : une femme qui demeure à son foyer et en soit vraiment la gardienne ».

Il est temps de sauver du naufrage le foyer des travailleurs de France...

L'Union Féminine civique et sociale.

(A suivre)

Le Pape doit se reposer

Cité du Vatican, 4 novembre. — Le Pape, légèrement fatigué, a dû, sur l'ordre de son médecin, prendre une journée de repos.

Il pense pouvoir reprendre vendredi son activité normale.

Les 40 heures dans les commerces de détail autres que l'alimentation

Selon un décret publié au « Journal officiel » du 3 novembre, les dispositions des paragraphes 5 et 6 de l'article 2 du décret du 31 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires dans les localités de 10.000 habitants où la semaine de 46 heures était maintenue provisoirement, sont prorogées jusqu'au 28 novembre 1937.

A l'expiration de cette période, un décret pris en Conseil des ministres déterminera la durée du travail et les modalités de répartition des heures de travail dans ces établissements.

Trois exécutions à Berlin

Berlin, 4 novembre. — Peter Sausen, 29 ans ; Adolf Rembte, 35 ans, et Robert Stemm, accusés de trahison et de complot contre la sûreté de l'Etat, ont été exécutés jeudi matin, à Berlin.

Les hostilités sino-japonaises

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On pense que les entreprises qui ont eu lieu dans la soirée entre délégués, à la faveur du dîner officiel offert par M. Spaak, ont permis d'ouvrir une voie favorable aux débats de la séance privée de vendredi.

Le Japon déclinera une nouvelle invitation à la Conférence

Tokio, 4 novembre. — L'agence Domei annonce que le Japon refusera une seconde invitation à la conférence de Bruxelles.

Les pourparlers engagés pour la constitution d'une zone neutre aux limites de la concession française n'ont pas abouti

Changhaï, 4 novembre. — Les négociations qui avaient été engagées en vue de l'établissement d'une zone temporaire neutre, contiguë aux limites sud et ouest de la concession française, n'ont pas abouti.

Les Japonais approchent de la capitale du Chansi

Changhaï, 4 novembre. — Selon le « Takoung Pao », les troupes japonaises ont attaqué avec violence les positions chinoises situées à l'est du Chansi, à proximité de la frontière du Hopeï. A Hsin Kéou, à 100 kilomètres au nord de Tai Yuan, un vif engagement a fait de nombreuses victimes des deux côtés.

Sur un point, les troupes japonaises sont arrivées à 20 kilomètres de Tai Yuan.

Selon les experts militaires japonais, la chute de Tai Yuan est une question de quatre ou cinq jours.

Des étudiants japonais manifestent à Tokio devant l'ambassade britannique

Tokio, 4 novembre. — Trois cents étudiants japonais sont venus manifester devant l'ambassade de Grande-Bretagne.

Après avoir exécuté une danse de guerre, sous les fenêtres de l'ambassade, ils ont fait remettre par l'un d'eux un document au conseiller.

Ce document accuse l'Angleterre de « trahir le Japon, auquel elle doit tant », et explique que le Japon « fait pour le moment une guerre sainte, en vue d'établir une paix permanente en Extrême-Orient ». Il demande en conclusion, « dans un sentiment d'amitié » à la Grande-Bretagne, de « réfléchir à la courte vue de sa politique. »

M. Gignoux dénonce le « cycle infernal » où se trouve engagée la production française

Les charges accrues ne sont supportables, déclare-t-il, qu'en contre-partie d'un rendement accru

Paris, 4 novembre. — M. C. J. Gignoux, président de la Confédération générale du patronat français, a présidé jeudi le déjeuner mensuel du Syndicat des articles métalliques.

Il a fait une rapide analyse de la situation actuelle et s'est exprimé ainsi :

« Nous sommes en présence de revendications généralisées pour une hausse des salaires : deux arbitrages, en particulier, ont consacré ces jours-ci cette hausse dans la métallurgie et dans le bâtiment de la région parisienne, et ces sentences ont ceci de remarquable qu'elles préjugent elles-mêmes l'éventualité d'une nouvelle hausse.

« Nous ne voulons perdre aucune occasion d'affirmer devant l'opinion le péril mortel d'un tel état de choses. Il ne convient pas de s'en prendre à nos collaborateurs, dupes de promesse insensées.

« C'est une politique générale dont nous n'avons cessé de dénoncer l'erreur, qui développe aujourd'hui ses effets. Et ces effets se développeront tant qu'on ne voudra pas voir que des charges nouvelles ne sont supportables qu'en contre-partie d'un rendement accru, alors que la loi, la pratique et la mystique s'unissent aujourd'hui pour limiter ce rendement.

« Le « cycle infernal » où nous sommes engagés tue ou menace de mort toute entreprise petite ou moyenne qui n'a pas de trésorerie ou de débouché assuré. Et cela continuera tant que l'enfer économique continuera à être pavé de bonnes intentions, promptes à céder devant des menaces ou des injonctions dont nous savons très bien qu'elles sont vues sans sympathies par l'immense majorité des travailleurs.

« Il faut nous convaincre chacun qu'un pareil problème dépasse les rapports entre employeurs et employés. Le consommateur, c'est-à-dire, tout le monde, commence à être atteint dans ses besoins élémentaires par une hausse des prix de revient qu'il ne peut pas suivre. Vous le constatez dans vos entreprises, et nos collègues du bâtiment ont démontré avec trop de facilité qu'aucune construction, aucun travail d'entretien de quelque importance, n'était plus possible aux conditions actuelles. Ainsi le chômage apparaît-il au bout de cette aventure ».

Pour les porteurs de titres de l'emprunt Young

Paris, 4 novembre. — Le Ministère des Finances communique :

Il est rappelé aux porteurs de la tranche française de l'emprunt 5 1/2 % 1930 du Gouvernement allemand (emprunt Young) qu'en vertu des accords franco-allemands du 10 juillet 1937, leurs titres doivent, pour continuer de bénéficier du service en francs, être munis d'un certificat de propriété française. Ce certificat sera nécessaire pour permettre l'encaissement du coupon du 1er décembre prochain.

Peuvent être certifiés les titres qui, au 10 juillet 1937, étaient en possession de personnes physiques ou morales, quelle que soit leur nationalité, domiciliées sur le territoire douanier français, dans les colonies françaises, dans les pays de protectorat français et dans les territoires sous mandat français.

Il est recommandé aux porteurs de remplir cette formalité le plus rapidement possible. En effet, au cas où ils présenteraient leur demande trop tardivement ils risqueraient de se voir refuser le bénéfice du service en francs. La délivrance des certificats de propriété française sera obtenue par les propriétaires des titres remplissant les conditions requises, aux établissements suivants: Banque de France, Crédit Lyonnais, Lazard frères et Cie, Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Industriel et Commercial, Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union Parisienne, Crédit Commercial de France.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Plusieurs vœux communistes sont repoussés après une altercation entre le président et leurs auteurs, accusés de faire de la démagogie

La séance publique de l'assemblée départementale s'est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. J.-B. Lebas; M. Caries, préfet, siégeait à droite du président, tandis que M. Meurillon remplissait les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée est loin d'être au complet, et dans les tribunes, le public ne se presse pas précisément.

Cette séance verra la discussion d'un certain nombre de vœux, presque tous émanant du groupe communiste, et auxquels il est difficile de contester un certain caractère démagogique de surenchère. Quelques-uns auront même le don d'agacer singulièrement le président qui, à un certain moment, paraîtra devoir « sortir de ses gonds », rappelant ainsi que, au sein du Front populaire, l'accord et la confiance ne sont pas les qualités dominantes.

La question de la main-d'œuvre dans les mines et la rationalisation de l'exploitation minière

M. Goniaux, rapporteur, au nom du premier bureau, vient donner son avis à propos d'un vœu relatif à la main-d'œuvre dans les mines.

MM. Delcourt et Doutrement interviennent, et l'assemblée adopte les conclusions de M. Goniaux.

Elle émet ensuite divers votes de principe, concernant, notamment, la construction d'un dépôt départemental d'archives, la révision des taux des pensions et retraites, la Caisse de compensation et des allocations familiales pour lesquelles elle suit les conclusions de ses rapporteurs, conclusions tendant à la prise en considération de la situation financière actuellement obérée du département.

Même décision, en ce qui concerne la réorganisation des services d'hygiène du département.

Les conseillers présents adoptent ensuite sans débat les conclusions favorables de M. Robert Descamps, relatives à l'assistance médicale gratuite.

Un vœu communiste, protestant contre la limitation de l'assistance aux femmes en couches, est ensuite discuté.

MM. Brachelet et Martel, communistes; Goniaux, Valentin, Dereux, R. Descamps et Durlez, intervinrent dans le débat assez confus.

Une lecture, par M. R. Descamps, des instructions préfectorales aux commissions cantonales, l'éclaircit. Finalement, le président calme les communistes, en demandant au préfet de faire parvenir copie des dites instructions à tous les conseillers généraux.

L'assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Après divers projets d'intérêt local ou secondaire, M. Saint-Venant, rapporte, au nom du 2e bureau, sur la question de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

La situation financière du département, conclut le rapporteur, a incité les membres des commissions compétentes, à se mettre d'accord sur la classification des communes, en deux catégories: communes rurales et communes industrielles et semi-industrielles.

Pour la première, le taux serait de 80 fr.; il serait de 100 fr. pour les secondes.

Ce projet n'est pas du goût des communistes qui, par l'organe de MM. Brachelet et Martel, proposent d'uniformiser le taux à 100 fr. pour l'ensemble du département.

En vain, MM. Couteaux, Saint-Venant et Lebas, leur font-ils remarquer que cela entraînerait une grosse dépense supplémentaire; ils demandent un scrutin public.

Finalement, une demande de renvoi est faite, et adoptée de droit, après une altercation courte, mais violente, entre le président et les communistes qui sont accusés par MM. Lebas et Dehée de faire de la démagogie.

M. Lebas résume le débat sur cette importante question et met en garde l'assemblée contre le vote de dépenses nouvelles qui seront cette année, de l'ordre de 45 millions de francs.

Les centimes additionnels seront assez lourds, sans qu'on vienne encore les augmenter en faisant de la surenchère.

M. Ramette répond que quant à eux, les communistes sont toujours prêts à prendre leurs responsabilités y compris dans le projet de retraite aux vieux demeuré en suspens devant le Parlement.

Subventions diverses

Divers vœux et projets, notamment de M. Genay, au nom du 2e bureau en faveur des familles nombreuses, de M. Davaine, en faveur de la subvention à la Commission historique du département du Nord, des constructions scolaires sont adoptés — L'U.N.C., se voit, par contre, refuser une demande de subvention pour l'achat d'un immeuble.

Un rapport de M. Dehée, concernant les avenants à souscrire par les compagnies de chemin de fer d'intérêt local, est adopté et l'assemblée décide que ces avenants ne seront plus accordés, si les dites compagnies n'accordent pas, aux mutilés du travail, les mêmes tarifs préférentiels qu'aux mutilés de guerre.

Plusieurs questions sont ensuite rapidement examinées, elles concernent, le tabac de zone, la subvention à l'Aéro-Club du Nord, qui est maintenue, etc...

Les communistes avaient présenté un vœu demandant l'institution de la retraite aux vieux travailleurs. Le 5e bureau, par l'organe de M. H. Salengro, fait voter par l'assemblée un texte réclamant des Chambres le vote d'une loi sauvegardant les intérêts de ces travailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lebas lève la séance après avoir indiqué l'horaire des travaux des commissions de vendredi matin, à la Préfecture.

Séance publique à 14 h. 30, pour le vote du budget.

oantijsa elechdedentU

La police lilloise arrête un escroc international qui opérait chez les agents d'affaires

La police lilloise vient d'arrêter un escroc international du nom de Jules Liebeskind, âgé de 56 ans, né à Metz, sans profession, ni domicile fixe.

Liebeskind se présentait chez des agents d'affaires et leur proposait l'achat d'un

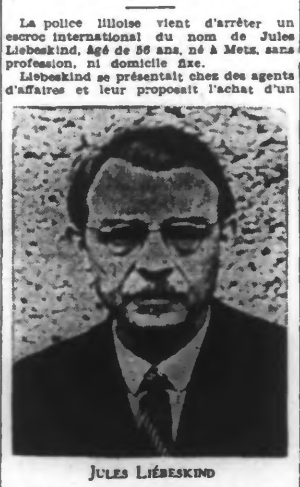

JULES LIÉBESKIND

immeuble d'une valeur de 150 à 300.000 fr. En paiement de l'immeuble, il montrait à son vendeur une liasse de titres allemands, évidemment sans valeur. Il demandait ensuite une somme variant entre 500, 1.000 et 1.500 francs afin de se rendre là où il pouvait négocier les titres, soit à Amsterdam, Cologne ou toute autre ville allemande ou hollandaise. On lui confiait généralement la somme demandée; l'homme empochait et disparaissait.

C'est à un agent d'affaires méfiant que Liebeskind doit d'avoir été signalé à la police, découvert et arrêté.

Il a vécu quelque temps à Marcq-en-Barœul où son fils avait ouvert un magasin d'alimentation.

D'après la correspondance et les adresses saisies sur lui, Liebeskind aurait opéré en maints endroits avec plus ou moins de succès, tant en France qu'en Belgique où il a d'ailleurs subi trois condamnations pour escroqueries, émission de faux chèques, port public de faux noms.

Liebeskind a été déféré au Parquet et écroué après interrogatoire d'identité par M. Fichaux, juge d'instruction. Il a été inculpé d'extorsion de fonds par des manœuvres frauduleuses.

Les « Gueules cassées » et la Loterie nationale

Le tirage de la 10e tranche ayant lieu lundi prochain, nous croyons utile de rappeler aux nombreux souscripteurs des dixièmes des Gueules cassées que les billets n'ayant pas gagné au tirage officiel du 8 novembre pourront participer au concours « Qui perd gagne » dont le tirage est fixé au 13 novembre. Il suffira simplement aux perdants de conserver leurs billets jusqu'à cette dernière date et d'attendre le résultat du concours du « Qui perd gagne ».

A la 9e tranche, les dixièmes Gueules cassées ont gagné plus de 15 millions de lots. Les Gueules cassées ont donc ainsi, réparti, depuis leur création, 276 millions dont deux fois le gros lot de trois millions.

La deuxième série des « Régions libérées » comporte des innovations sensationnelles

Elle sera tirée ce mois-ci à Thionville

Le Comité de la Loterie des Régions Libérées vient d'achever la mise au point des modifications profondes apportées à la nouvelle tranche et qui, toutes, n'avaient pu être réalisées pour le premier tirage.

A partir de la série 2 — qui vient d'être émise et qui sera tirée ce mois-ci à Thionville — les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur.

Tout d'abord, le prix du billet entier est ramené à 50 francs et la gamme des lots est la plus assortie de toutes celles qui ont été offertes jusqu'à ce jour: en voici du reste le tableau :

1 lot de	.....	1.500.000 frs
1 »	.....	750.000 frs
1 »	.....	350.000 frs
1 »	.....	250.000 frs
1 »	.....	200.000 frs
1 »	.....	175.000 frs
4 »	.....	75.000 frs
6 »	.....	50.000 frs
9 »	.....	25.000 frs
29 »	.....	10.000 frs
29 »	.....	7.500 frs
2 »	.....	5.000 frs
290 »	.....	2.500 frs
2.900 »	.....	500 frs
2.900 »	.....	125 frs
29.000 dont:	.....	53 frs
1 »	.....	200.000 frs
29 »	.....	7.500 frs
2.900 »	.....	125 frs

attribués aux talons de consolation.

Autres innovations: 1° création du « cinquième officiel » à 11 francs qui touchera par conséquent le 1/3me de tous les lots; 2° le second tableau de lots, affecté aux talons de consolation, comporte un gros lot de 200.000 francs; 3° il ne faudra enfin que quatre chiffres seulement pour gagner des lots importants, les gagnants à un, deux et trois chiffres étant maintenus.

Toutes ces modifications renforceront encore la vogue déjà si grande de « notre » loterie puisque, désormais, avec 50 francs on peut gagner un million et demi et, avec cinq francs, 300.000 francs.

La femme disparue d'un professeur de Péronne est retrouvée noyée dans un étang

Nous avons relaté la disparition de Mme Guidan, femme d'un professeur du collège de Péronne. Jeudi, une habitante du quartier a découvert son corps flottant dans un étang du Trou-Baudelot.

Il est encore impossible jusqu'ici de savoir si Mme Guidan s'est suicidée ou a été victime d'un crime.

DANS LA POLICE

Sont promus, sur place, commissaires de police hors classe 2e échelon, les commissaires de police hors classe 3e échelon, dont les noms suivent: MM. Bouthillier, à Lille; Soumayrach, à Tourcoing; Picot, à Roubaix.

Est promu, sur place, commissaire de police hors classe 3e échelon, le commissaire de police de classe exceptionnelle, M. Lelay, à Tourcoing.

Une extradition pour escroqueries

La police française a remis entre les mains des gendarmes de Mouscron un individu réclamé par le tribunal de 1re instance de l'arrondissement d'Anvers pour faux en écritures, escroqueries et abus de confiance. Il s'agit de Pierre Florent, 23 ans, qui s'est rendu coupable de cé agissements délictueux alors qu'il habitait Anvers, 14, canal au Sucre.

Il a été conduit à la prison de Courtrai.

La grève de protestation des employés municipaux n'a pas eu lieu

A ROUBAIX

Un petit nombre seulement d'employés ayant pu être avertis se sont rendus au travail jeudi matin à l'heure habituelle

Mais, vers 10 heures, le travail était normal

On sait que les employés municipaux de Roubaix, se ralliant à la Fédération nationale des services publics, avait décidé de quitter le travail jeudi toute la matinée, en manière de protestation.

Mais dans la soirée de mercredi, les fonctionnaires ayant obtenu de M. Marx Dormoy satisfaction sur certains points, il fut décidé à Paris que la grève de protestation devenait inutile.

Ce n'est que tard dans la nuit, vers 2 heures du matin, que l'on reçut à Roubaix le télégramme officiel annulant le mouvement.

Il était trop tard pour informer tous les intéressés. Pourtant, M. Quint, secrétaire général du Syndicat roubaisien, fut avisé. Mais, malgré tous ses efforts, un tout petit nombre seulement d'employés municipaux, touchés en temps utile, se rendirent jeudi matin à leur travail à l'heure habituelle.

Face à la mairie, d'ailleurs, ils se heurtèrent à un piquet de grève, pour le moins inopportun et qui fut rapidement dispersé par M. Mulot, commissaire central.

Des réunions devaient avoir lieu pour les grévistes de quelques heures, jeudi matin. Des permanences y furent installées et, à chaque arrivant, on communiqua la nouvelle, ce qui fait que, vers 10 h., le travail avait repris normalement dans tous les services municipaux, y compris l'ébouage.

On sait que différents services: police, octroi, cantines scolaires, etc., ne s'étaient pas joints au mouvement.

A TOURCOING

On a travaillé à l'heure ordinaire sans incident

L'ordre de surseoir au mouvement de grève, est arrivé à Tourcoing au cours de la nuit de mercredi à jeudi.

Les dirigeants du syndicat aussitôt avisés, ont pris les dispositions indispensables, afin qu'il n'y ait pas de conflit et jeudi, le travail a commencé comme à l'ordinaire, sans incident.

A BONDUES

Le travail n'a commencé qu'à 10 heures

Les employés attachés aux services municipaux de Bondues ont participé jeudi matin au mouvement de grève. Et c'est ainsi qu'avant premières heures, la mairie était fermée, ou plutôt les services ne fonctionnaient pas.

Toutefois, un peu avant 10 h., un télégramme parvenu aux intéressés, donnait l'ordre de reprendre le travail. Ce qui fut fait.

Une grande réunion de l'A.P.E.L. à Lille

La question de la réforme de l'enseignement est posée.

Des « expériences » sont en cours dans certains établissements de l'Etat.

Dans son discours de Châteauroux, M. Camille Chautemps a récemment déclaré que le parlement serait prochainement appelé à délibérer sur le projet de loi déposé par le gouvernement.

M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale, dimanche dernier, à Lille, a confirmé cette déclaration.

Les familles ont besoin d'être exactement informées pour se faire une opinion et prendre une position.

C'est pour les y aider que l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'Académie de Lille organise, pour le dimanche 7 novembre, à 15 h. 30, à l'Aula Maxima, de l'Université catholique, un rassemblement familial.

Le R. P. Toulemonde, dont on connaît la compétence et l'autorité, examinera objectivement le problème de l'école, dans le présent et dans l'avenir. Il analysera et appréciera, sous l'angle familial, les réformes qui se préparent.

M. Henri David, secrétaire général de l'A.P.E.L., précisera l'attitude de cet important groupement, les directives qu'il entend donner pour le cas où des atteintes seraient portées aux droits des parents éducateurs.

Toutes les pères, toutes les mères de famille, les maîtres et les amis de l'enseignement libre, les grands jeunes gens sont cordialement invités à cette réunion, d'où ils sortiront plus éclairés et plus conscients des responsabilités qui pèsent sur chacun.

Il faut qu'ils y assistent en très grand nombre.

A l'Association des Méridionaux «Lou Païs»

L'assemblée générale et le déjeuner amical qui devaient avoir lieu le dimanche 7 novembre, sont reportés au dimanche 14, aux mêmes heures, au siège, café Vauban, place Charles-Roussel, à Tourcoing.

Les membres désireux de participer au déjeuner qui aura lieu à l'issue de la réunion peuvent adresser leur adhésion au président, au siège. Coût du déjeuner, 15 francs.

Une expérience collectiviste échoue à Boutillerie-lez-Amiens

On se rappelle qu'en mai 1936, l'usine «Searles» à Boutillerie avait dû cesser le travail, les patrons se voyant réclamer par le fisc une somme de plus d'un million.

Pour éviter une saisie de l'usine, les ouvriers occupèrent l'usine d'accord avec la direction. Les affaires ne reprenant pas, les propriétaires ne remirent pas les machines en marche.

Les ouvriers, alors, décrétèrent qu'ils exploiteraient l'usine eux-mêmes: la société propriétaire accepta sa dissolution et concéda ses droits à une coopérative ouvrière. Aux nouveaux propriétaires, le ministère de la guerre sollicité accepta de passer des commandes et d'autre part l'Etat consentit des avances. On annonça la réouverture de l'usine mais celle-ci resta obstinément close.

Récemment, des conseillers généraux communistes déposèrent au Conseil Général un vœu demandant la nationalisation de l'usine et ce vœu fut adopté.

Les ouvriers qui ont renoncé à l'expérience d'exploitation collectiviste veulent se décharger des responsabilités directoriales qu'ils n'ont pas pu assumer et se retournent vers l'Etat.

La mission de M. van Zeeland

Bruxelles, 4 novembre. — Profitant de son séjour à Bruxelles, M. Eden a rendu visite à M. van Zeeland, en sa propriété de la Houmière.

Au cours de l'entretien, tous deux ont examiné la conclusion de la mission économique dont M. van Zeeland avait été chargé.

Il est question qu'un rapport provisoire soit déposé sous peu permettant de réaliser certaines réformes qui amèneraient un nouvel effort constructif des grandes puissances.

DERNIÈRE HEURE

La conférence de Bruxelles

Bruxelles, 4 novembre. — La présence de tous les délégués au dîner offert par M. Spaak a permis à la conférence de prendre une résolution étudiant, pour l'instant, les difficultés rencontrées dans la composition du comité restreint; dont le principe a été adopté.

Il a été décidé que ce serait la conférence elle-même qui enverrait immédiatement au gouvernement de Tokio la réponse prévue à la note par laquelle celui-ci a refusé de se faire représenté à Bruxelles.

Le président, M. Spaak, a été chargé d'établir le texte de ce document qui sera soumis, dès vendredi, à l'approbation des délégués, au cours de la séance convoquée pour 10 heures 30.

L'Italie célèbre l'anniversaire de la victoire de Vittorio Veneto

Rome, 4 novembre. — Le 19e anniversaire de la victoire Vittorio Veneto, après laquelle les Autrichiens demandèrent un armistice, a été célébré dans toute la péninsule dans un climat impérial.

A Rome, tous les membres du gouvernement et toutes les hautes personnalités de l'Etat assistaient à une messe solennelle à Sainte-Marie-des-Anges. Puis ils allèrent s'incliner devant le tombeau du maréchal Diaz, duc de la victoire.

A Florence, le roi a inauguré un monument aux morts de la guerre dans la crypte de la basilique de Sainte-Croix, le panthéon des gloires italiennes.

Un destroyer français aurait tiré sur un sous-marin au large de Valence

Madrid, 4 novembre. — Le ministère de la Défense nationale annonce que jeudi après-midi, à 16 h. 25, à vingt milles de la côte de Valence, le destroyer français N° 75, qui escortait le paquebot français « Iméréthie », a tiré à plusieurs reprises sur un sous-marin.

N.D.L.R. — A Paris, au ministère de la Marine, on ne possède aucun renseignement au sujet de cet incident.

Un cargo français est attaqué par deux hydravions au large de Barcelone

Paris, 4 novembre. — Le ministère de la Marine communique : Le cargo « La Corse », a été bombardé jeudi matin à une vingtaine de milles à l'Est de Barcelone.

Le contre-torpilleur « Vautour » s'est aussitôt porté à son secours. Le cargo qui n'a pas été touché, fait actuellement route vers sa destination, escorté par le contre-torpilleur « Gerfaut ».

Dernières nouvelles sportives

BOXE

Decico bat aux points l'Autrichien Weiss

Paris, 4 novembre. — Le grand match de la soirée de la Salle Wagram opposait en dix reprises, l'ex-champion d'Europe des poids mouches, l'Autrichien Ernst Weiss, officiel challenger du Belge Petit-Biquet au titre européen des poids coq, à Decico, lui-même ex-champion d'Europe des poids coqs.

D'entrée, Weiss, très scientifique, évite les assauts du Lyonnais, tout en plaçant des gauches à distance mais au 2me round Decico réussit un droit à la pointe du menton et Weiss va au sol. Il se relève sans avoir été compté. Au 4me round, Decico fait du forcing et termine par un crochet du droit à la face. Au 5me round, Weiss réagit et Decico encaisse des gauches à la mâchoire. A la fin de la reprise, Weiss retourne au sol sur un crochet du droit à la mâchoire.

Au 6me round, Weiss active l'allure et réussit des directs du droit qui arrivent sur l'œil de Decico et lui ouvrent l'arcade sourcilière. Le 8me round est égal. Les 9me et 10me reprises nous font assister à une bataille émouvante et c'est de peu que Decico gagne aux points.

Résultats en 4 reprises (poids légers): Touré bat Guillot aux points; Contamine bat Porte aux points.

En 6 reprises (poids coqs): Bourdet bat Repès aux points.

En 10 reprises (poids légers): Martinez et Abad font match nul.

En 10 reprises, poids légers : Maurice Arnout bat Chiappini par arrêt de l'arbitre à la 8e reprise.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 4 novembre.

Importations : 1.703 balles; américain balsse 11; Brésilien : baisse 11; Egyptien : sakellaridis, baisse 12; upper, baisse 12.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	7.77	7.73	7.61	7.19
Novembre	—.—	—.—	7.67	7.64
Décembre	7.77	7.73	—.—	—.—
Janvier	7.75	7.72	7.65	7.66
Février	—.—	—.—	7.62	7.67
Mars	7.82	7.78	7.72	7.72
Avril	—.—	—.—	7.74	7.72
Mai	7.89	7.82	7.78	7.78
Juin	—.—	—.—	7.79	7.77
Juillet	7.91	7.87	7.81	7.80
Août	—.—	—.—	7.84	7.82
Septembre	—.—	—.—	7.87	7.85
Octobre	8.01	7.97	7.92	7.88
Décembre	8.04	8.00	7.97	7.94

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 30.000; aux ports Pacifique, 3.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 5.000; France et Continent, 21.000; Japon et Chine, 3.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 167,12; sur Bruxelles, 29,338; esc. hors banque, 0 9/